
Assemblée générale extraordinaire de l'ATPS

Chères et chers, technicien·nes du secteur des arts et de la culture.

J'ai fondé l'ATPS voici maintenant 34 ans avec quatre ami·es technicien·nes comme moi. À l'époque, il nous semblait important de nous réunir afin de réfléchir à notre secteur d'activité déjà un peu malmené.

Aujourd'hui la situation devient catastrophique avec les nouvelles mesures de ce gouvernement Arizona qui décidément n'aime pas la culture et encore moins ses travailleur·se·s. L'ATPS est un outil qui vous appartient, qui est à votre service mais malheureusement peu d'entre vous ne s'y investissent et les raisons sont diverses et parfaitement compréhensibles.

Seulement voilà, l'heure est plus que grave et je pense qu'il faut être plus nombreux·se·s à faire entendre notre voix et pas seulement lors de manifestations, nécessaires certes mais ce n'est pas suffisant. Le travail moins visible de l'ATPS c'est aussi d'analyser les textes de lois, les projets de décrets, d'écrire des avis et réflexions concernant notre secteur, de participer à des réunions collectives afin de partager des avis, de nous représenter dans des commissions d'avis, commissions qui nous sont ouvertes grâce à notre reconnaissance en tant que fédération professionnelle reconnue.

Christian Halkin et moi ne sommes plus tout jeunes et il serait bon qu'une relève soit assurée pour votre bien à toutes et tous. Nous, nous avons atteint l'âge de la retraite et par bonheur nous y avons droit, ce qui est loin d'être le cas des plus jeunes d'entre nous si nous laissons faire.

Il faut absolument continuer le travail et pour cela nous avons besoin de nouvelles forces vives. C'est chronophage, mais pas tant que cela, nous avons deux salariées qui bossent énormément, mais nous avons besoin de plus de monde.

De plus, notre souhait et nécessité est également d'avoir beaucoup plus de diversité de genre dans nos réunions, certaines personnes sont plus fragiles et exposées dans leurs relations de travail. Actuellement, mis à part nos salariées, il n'y a plus que des hommes dans notre Organe d'Administration, ceci n'est pas normal.

Au plaisir de vous voir ou de vous revoir à l'occasion de cette assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2026.

Lorenzo Chiandotto, membre fondateur de l'Association de
Technicien·ne·s Professionnel·le·s du Spectacle

Ordre du jour

Assemblée Générale extraordinaire

Lundi 19 janvier 2026 de 16h00 à 19h00
À l'Escaut, rue de l'Escaut 60, Molenbeek-Saint-Jean 1080

- Mot d'ouverture
- Validation de l'ordre du jour
- **Présentation et réflexion sur le fonctionnement structurel de l'ATPS**
- **Nomination/démission/réélection/révocation de mandat au sein de l'Organe d'Administration**
- **Discussions sur les activités en cours et à venir de l'ATPS**
- Clôture et verre de célébration

Le vote est réservé aux membres effectif·ve·s en ordre de cotisation 2026*
Les membres adhérents peuvent participer à l'A.G. extraordinaire, avec voix consultative.

Candidature à l'Organe d'Administration

Vous souhaitez présenter votre candidature à l'Organe d'Administration ?
Consultez le fonctionnement de l'ATPS et les implications nécessaires de l'O.A.
en annexe page 3.

Procuration

Vous êtes membre effectif·ve, et vous ne pouvez pas assister à l'A.G.
extraordinaire ? Consultez le talon de procuration à remettre à un autre membre
effectif·ve en annexe page 4.

Merci de confirmer votre présence à lucie@atps.be.

*Vous êtes membre effectif·ve, mais plus en ordre de cotisation ? Versez votre cotisation annuelle sur le compte A.T.P.S asbl - IBAN : BE68 0012 6138 1734 avec votre nom et prénom dans la communication (20 € pour les membres pro, 10 € pour les étudiant·e·s) ou payez automatiquement votre cotisation par domiciliation bancaire. Pour en savoir plus consultez la page profil de votre compte sur atps.be.

Candidature Organe d'Administration

L'ATPS se structure autour des organes suivants

- L'Assemblée Générale (A.G.)
- L'Organe d'Administration (O.A.)
- Le bureau de gestion journalière composé du responsable à la gestion journalière (directeur de l'ATPS et membre de l'O.A.), et de deux employées pour la coordination, l'administration, la communication, la gestion de projets, etc.
- Le Comité, un groupe de partage d'informations, de réflexion et de décision concertée au sujet de l'association et ses activités. Il se réunit une fois par mois afin de répondre aux besoins de l'association.
- Les groupes de travail, composés des membres de l'ATPS, traitent d'axes spécifiques aux métiers techniques.

En savoir plus [ici](#).

L'Organe d'Administration (O.A.)

Composition

L'association est administrée par l'Organe d'Administration composé de trois personnes au moins, nommé·e·s par l'Assemblée Générale parmi les membres effectif·ve·s de l'association.

Pouvoirs et fonctionnement

L'O.A. est responsable des décisions, de la gestion, de l'administration et de la représentation de l'association. L'O.A. a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation du but et de l'objectif de l'association.

Durée du mandat

La durée du mandat est de deux ans. Les administrateur·ice·s sortants sont rééligibles. Tant que l'Assemblée Générale n'a pas pourvu au remplacement ou à la réélection des administrateur·ice·s dont le mandat est arrivé à son terme, celles et ceux-ci restent en fonction.

Pour candidater vous devez

- Être membre effectif·ve de l'ATPS en ordre de cotisation annuelle.
- Envoyer votre CV et un courrier notifiant votre motivation avant le 12 janvier 2026 à lucie@atps.be.

Procuration

Assemblée Générale extraordinaire

Je soussigné·e (Nom, prénom, adresse complète)

.....
.....
.....

membre effectif·ve de l'Association de Technicien·ne·s Professionnel·le·s
du Spectacle asbl (A.T.P.S.), donne par la présente procuration à (Nom,
prénom, adresse complète)

.....
.....
.....

pour me représenter et voter valablement en mon nom à l'Assemblée Générale
extraordinaire de l'ATPS qui aura lieu le lundi 19 janvier 2026.

Le·a mandataire tiendra compte dans l'exercice de son mandat des directives
suivantes (à compléter) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Valable pour le 19 janvier 2026.
Signature